



CODE DE CONDUITE

GROUPE AZKOYEN

- **Contrôle des versions**

Version	Date	Auteur	Modifications réalisées
1.0	Septembre 2019	Unité de soutien	Version initiale

- **Approbations**

Organe de gouvernance	Entité	Date	Signature
Conseil d'administration	GRUPO AZKOYEN, S.A.	Septembre 2019	P.P.



1. Introduction.....	4
2. Mission et vision du Groupe Azkoyen	4
3. Infractions au code de conduite du Groupe Azkoyen	5
4. Valeurs du Groupe Azkoyen	5
5. Mise en application du code de conduite	7
6. Questions et réclamations relatives au code de conduite	7
7. Culture éthique : principes fondamentaux.....	8
8. Éthique d'entreprise du Groupe Azkoyen	9
9. Droits de l'homme et conditions de travail	14
10. Relations avec les actionnaires et les investisseurs.....	16
11. Relations avec l'administration fiscale et la Sécurité sociale	16
12. Relations avec les concurrents	17
13. Traitement de la communication au sein du Groupe Azkoyen	17
14. Environnement et durabilité	18
15. Sécurité et santé.....	18
16. Implication au sein de la communauté	19
17. Attestation.....	20

1. Introduction

Le présent document constitue le code de conduite pour l'ensemble du Groupe Azkoyen, et s'applique à tous les employés du Groupe ainsi qu'à ses entreprises. Il doit être obligatoirement respecté tant par les employés que par les directeurs.

Le présent code de conduite fait partie intégrante du Règlement intérieur de conduite et de gouvernance de l'entreprise. Le présent document applique au comportement individuel tous les principes et préceptes réglementaires du « Modèle Corporate Compliance » du Groupe Azkoyen et de toutes ses sociétés. Plus précisément, le présent code de conduite est issu des documents suivants : 1) le Manuel anticorruption ; 2) le Manuel Compliance, 3) le Régime disciplinaire, 4) la Politique du canal des plaintes et toute autre politique ou règlement qui fait partie du cadre réglementaire du Groupe Azkoyen.

Le présent code de conduite a été approuvé formellement par le Conseil. Tous les employés doivent le lire, le comprendre et l'appliquer dans leur comportement quotidien.

2. Mission et vision du Groupe Azkoyen

Ce code de conduite renforce la Mission du Groupe Azkoyen de la façon suivante : « *Nous développons des produits et des services technologiques (pour les marchés vending et HoReCa, les systèmes de paiement et les systèmes de sécurité) en répondant aux attentes de nos clients, en obtenant une rentabilité sur le long terme pour nos actionnaires et en créant pour nos employés un environnement dynamique, riche en défis et en connaissances* »

La réputation du Groupe Azkoyen, fondée sur l'éthique dans le fonctionnement de l'entreprise, constitue un actif très précieux dans les relations d'Azkoyen avec ses parties prenantes. Nous construisons notre réputation avec l'aide de nos employés et sur la base de leur engagement et leurs efforts constants afin d'améliorer la bonne réputation de l'entreprise, en œuvrant conformément à notre Vision, qui est la suivante : « *Nous deviendrons une référence mondiale en matière d'innovation dans les domaines de la vente en libre-service, des solutions de paiement et de sécurité, et aussi l'une des entreprises les plus attrayantes pour laquelle travailler* ».

Le Groupe Azkoyen se tourne vers l'avenir en tenant compte de la durabilité à long terme. L'éthique commerciale, l'honnêteté au niveau des communications, les droits de l'homme et les conditions de travail équitables, l'environnement, la santé et la sécurité sont des aspects clés de notre culture.

Le Groupe Azkoyen croit en une conduite éthique et sociale responsable. Azkoyen est conscient de sa responsabilité vis-à-vis des salariés de l'entreprise partout dans le monde. Notre capital humain est l'élément qui contribue le plus à notre réussite. Azkoyen veillera en toute circonstance à protéger et à défendre les

personnes privées de leurs droits fondamentaux ou victimes de souffrances physiques ou mentales dues à leur travail.

En outre, la direction d'Azkoyen et tous ses employés se sont engagés à l'égard de tous les groupes concernés à maintenir un niveau élevé d'intégrité conformément aux bonnes pratiques commerciales. Le présent code de conduite s'applique à toutes les entreprises et à tous les employés du Groupe Azkoyen, où que ces entreprises soient situées et quel que soit le poste ou l'ancienneté des employés.

3. Infractions au code de conduite du Groupe Azkoyen

Les violations du code de conduite ou le fait de ne pas détecter et signaler des violations délibérées peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris la suspension ou le licenciement.

Autrement dit, le non-respect des dispositions et des principes contenus dans le présent code de conduite peut entraîner des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions des conventions collectives applicables, du statut des travailleurs et autres normes socioprofessionnelles applicables dans chaque pays.

Les employés doivent tenir compte en toute circonstance du fait que, outre les mesures disciplinaires liées au travail, ils peuvent faire l'objet de procédures judiciaires, de sanctions et de peines de prison en fonction du degré de non-respect.

Des situations pour lesquelles il n'existe aucune directive spécifique peuvent survenir. Dans ces cas-là, le comportement doit se conformer à l'esprit du code de conduite.

Le code de conduite ne doit jamais se substituer aux lois internationales, nationales, autonomes et locales qui, dans de nombreux cas, sont beaucoup plus spécifiques. Toutes les entreprises et entités liées à Azkoyen sont responsables de l'élaboration et de la mise à jour de toutes les informations détaillées pertinentes relatives aux exigences légales spécifiques conformément au règlement et aux politiques de l'entreprise.

4. Valeurs du Groupe Azkoyen

Le Groupe Azkoyen conduit son activité conformément à la mission, la vision, la stratégie d'affaires et aux objectifs du Groupe Azkoyen, ainsi qu'aux valeurs de l'entreprise. La gestion de l'activité est menée avec le plus haut niveau d'intégrité, d'éthique et de respect normatif et légal dans tous les pays dans lesquels le Groupe est présent.

Les valeurs d'Azkoyen influencent et dictent toutes nos conduites et pratiques au niveau des fonctions de production, commerciales, de développement, administratives etc. de l'entreprise, ainsi qu'au niveau des communications internes et externes.

Les valeurs clés qui régissent notre conduite et les méthodes d'interaction sont les suivantes :

- a) PROFESSIONNALISME : nous sommes rigoureux, efficaces et rapides. Nous visons en permanence l'amélioration continue. Nous encourageons la transparence et un comportement éthique. Tous les clients, employés et partenaires sont traités sur un pied d'égalité et de manière respectueuse, conformément à la législation applicable et en accord avec le présent code de conduite. Cela se reflète dans notre honnêteté et dans notre façon de tenir nos promesses et nos engagements.
- b) ENGAGEMENT ENVERS LES CLIENTS : nous mettons tout en œuvre et nous agissons en toute circonstance dans le but de satisfaire les besoins et les attentes de tous nos clients, externes et internes.
- c) ENGAGEMENT ENVERS LES RÉSULTATS : nous orientons nos actions et nous encourageons les performances professionnelles responsables vers la réalisation des objectifs de l'entreprise, à court, moyen et long terme.
- d) TRAVAIL EN ÉQUIPE : nous partageons une vision de groupe, d'équipe, et nous travaillons ensemble, en relevant les défis et en surmontant les obstacles, pour atteindre la réussite collective.
- e) RESPECT DES PERSONNES : nous accordons de l'importance à tous nos employés, nous écoutons attentivement leurs besoins, nous encourageons leur épanouissement et leur développement ; nous reconnaissons et nous récompensons leur travail et leurs succès.

En outre, au sein du Groupe Azkoyen nous promouvons et nous respectons d'autres principes qui régissent notre comportement quotidien, notamment les suivants :

- Légalité : Azkoyen se conforme pleinement aux lois en vigueur, dans tous les secteurs et tous les pays, en appliquant l'éthique d'entreprise et la transparence dans tous nos domaines d'activité.
- Sécurité des travailleurs : Azkoyen favorise un environnement de travail dans des conditions de sécurité adéquates et encourage l'effort de formation et le respect total des normes en matière de santé, de sécurité et d'hygiène au travail.
- Respect de l'environnement : Azkoyen se veut un exemple de respect et de protection de notre environnement, dans tous les pays où nous menons notre activité d'entreprise, notamment dans le respect strict des normes en matière de santé, de sécurité et d'hygiène au travail.
- Lutte contre la corruption : toute forme de corruption, de pots-de-vin ou d'extorsion, de nature publique ou privée, est catégoriquement interdite. Nous nous opposons à l'utilisation de pratiques non éthiques ou susceptibles d'influer de manière induue, injustifiée et irrégulière, sur la volonté de personnes extérieures à Azkoyen dans le but d'obtenir de manière illicite tout bénéfice, avantage ou compensation. À cet égard, agir de manière illicite en croyant favoriser

Azkoyen ne peut en aucun cas justifier ce type de comportements et est tout aussi répréhensible et condamnable. Azkoyen se montrera inflexible et déploiera tous les efforts nécessaires afin de prévenir, de poursuivre et, le cas échéant, de punir tout comportement pouvant être considéré comme corrompu.

5. Mise en application du code de conduite

Le présent code de conduite est adopté conformément au modèle de prévention des risques pénaux, approuvé par Azkoyen afin d'exonérer l'entreprise de sa responsabilité pénale pour des actes criminels individuels illégaux qui peuvent, dans certains cas et circonstances, entraîner la responsabilité pénale de l'entreprise elle-même.

La responsabilité globale du code de conduite et de sa mise en application revient au Directeur des ressources humaines de l'entreprise, et, en dernière instance, au Directeur général du Groupe Azkoyen. Le tout en plus des responsabilités et fonctions qui, conformément à la législation espagnole, sont attribuées à la Commission d'audit du Groupe Azkoyen et à son unité de soutien en tant qu'organe auxiliaire de cette dernière.

En outre, tous les directeurs ont des responsabilités qui s'ajoutent à celles prévues par le code de conduite. Ils sont tenus d'agir conformément aux normes de conduite éthique d'Azkoyen, de démontrer leur engagement et de renforcer le respect du code de conduite de la part de tous leurs employés. Ils doivent également promouvoir un environnement de travail qui encourage les employés à agir de manière éthique conformément au présent code de conduite.

Les directeurs doivent également être disponibles pour fournir des informations et des conseils sur des questions éthiques et de conformité. Tous les directeurs sont responsables de la communication et de la diffusion du code de conduite à tous les employés, ainsi que de la gestion des questions et des réclamations. Si cela s'avère impossible, les directeurs demanderont conseil au Directeur des ressources humaines du Groupe.

La présente version du code de conduite doit être annexée à tous les contrats de travail et signée par tous les directeurs, responsables et employés actuels du Groupe Azkoyen dans tous les pays.

6. Questions et réclamations relatives au code de conduite

Toute question et réclamation relatives au présent code de conduite peut suivre un double processus ou flux. Premièrement, elle peut être communiquée simultanément au supérieur hiérarchique et au responsable des RH local. Si un employé rencontre des difficultés pour contacter la direction locale, il peut directement contacter le Directeur des RH de l'entreprise, qui donnera à sa question ou sa plainte le traitement adéquat.

Deuxièmement, et parallèlement, nous rappelons à tous les employés que le Groupe Azkoyen a mis en place un Canal des plaintes, accessible à travers le site Web de l'entreprise. Tous les employés peuvent y soumettre des questions et des plaintes liées au non-respect du présent code de conduite.

Le Groupe Azkoyen dispose de surcroît d'un outil de communication absolument confidentiel et sécurisé destiné à faciliter la notification de plaintes graves concernant tout comportement peu éthique au sein du Groupe, ainsi que toute situation à risque ou irrégulière pouvant engendrer une responsabilité pénale de l'entreprise elle-même. Cet outil est appelé le « canal des plaintes ». Toutes les personnes peuvent accéder à ce canal directement sur le site Web du Groupe Azkoyen, dans la rubrique ou section appelée « *Compliance* ». <https://www.azkoyen.com/corporate-compliance/>

La direction du Groupe Azkoyen manifeste son engagement le plus ferme envers la mise en application du présent code de conduite, et déclare qu'elle effectuera le suivi et le contrôle de toutes les réclamations et qu'elle adoptera des mesures en cas de non-respect.

Tous les employés sont invités à consulter nos politiques publiques sur la question, qui sont à leur disposition sur le site Web de l'entreprise et le portail interne de l'employé, pour en savoir plus sur le canal des plaintes. En outre, l'équipe des ressources humaines au grand complet sera toujours à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions à ce sujet.

7. Culture éthique : principes fondamentaux

Le mode de fonctionnement et de comportement au sein du Groupe Azkoyen constitue un élément déterminant de la culture organisationnelle, et cette façon de travailler est régie par des principes qu'il faut respecter strictement et en accord avec le travail de chaque employé d'Azkoyen, ce qui doit constituer une référence et une exigence nécessaire lors de la réalisation de toute tâche professionnelle.

- **Clients** : il faut toujours traiter nos clients de manière respectueuse, honnête et serviable. Ils sont la raison fondamentale de notre activité et méritent par conséquent toute notre attention et considération.
- **Collègues** : il faut traiter les collègues de manière respectueuse, en encourageant le travail en équipe fondé sur la communication, la confiance mutuelle et la coopération, en s'assurant de la mise en application des principes indiqués dans le code de conduite.
- **Égalité** : veiller à l'application de critères exclusivement professionnels, basés sur les compétences, l'attitude et la préparation des personnes, dans tous les domaines de la gestion du personnel.
- **Sécurité et santé au travail** : fournir des conditions de travail sûres, la prévention des risques professionnels constituant une condition préalable à toute prise de décision.

- **Impartialité professionnelle** : assurer l'impartialité et l'objectivité professionnelles dans le cadre de notre travail comme garantie de nos décisions. Appliquer le même principe en ce qui concerne les décisions de tiers. Ne jamais accepter ni offrir de cadeaux, au-delà des cadeaux de courtoisie, et ne jamais offrir de cadeaux à des fonctionnaires et des agents publics.
- **Conflit d'intérêts** : séparer les intérêts de l'entreprise de ceux personnels et familiaux. Les employés disposant d'un pouvoir de décision concernant les achats, les contrats, les exécutions ou les décisions relatives à des opérations à caractère économique ou ayant des implications économiques agiront à tout moment de manière à préserver les intérêts de l'entreprise. Dans tous les cas, le supérieur hiérarchique immédiat et le Département des ressources humaines seront informés si une telle situation venait à se produire.
- **Concurrence** : agir de manière professionnelle conformément au principe de libre concurrence dans les relations avec nos partenaires, clients et concurrents.
- **Principes de comptabilité et d'administration** : agir et refléter la situation financière de l'entreprise conformément aux lois et aux procédures établies par la loi. Veiller à l'élaboration des registres nécessaires pour documenter en bonne et due forme les décisions de gestion et leurs autorisations correspondantes.
- **Environnement** : respecter et appliquer les lois relatives à la protection de l'environnement dans le cadre de l'exercice de nos activités, en assurant l'engagement de l'organisation envers le règlement de gestion de la norme ISO-14000 applicable à tous les centres industriels.
- **Confidentialité** : garantir la protection adéquate des données et des informations appartenant à l'entreprise et les utiliser aux fins définies par cette dernière et conformément à la loi.
- **Conformité** : agir en conformité avec tous les cadres réglementaires et juridiques en vigueur dans toutes les régions où nous sommes présents, en portant une attention particulière au cadre réglementaire espagnol pour les entreprises cotées sur le marché des valeurs, en particulier en ce qui concerne leurs relations avec les actionnaires.
- **Transparence** : Azkoyen met tout en œuvre pour faire preuve de transparence et de loyauté envers ses actionnaires et ses investisseurs. Ainsi, les professionnels d'Azkoyen doivent s'abstenir, entre autres, de révéler aux médias ou à des tiers, de leur propre initiative ou à la demande de tiers, toute information ou nouvelle sur le Groupe ou sur des tiers sans disposer au préalable pour ce faire des autorisations pertinentes ou sans suivre les canaux internes établis à cette fin. La diffusion de commentaires ou de rumeurs est également strictement interdite.

8. Éthique d'entreprise du Groupe Azkoyen

Le Groupe Azkoyen respecte et se conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à toutes les normes et réglementations des organisations du travail internationales, européennes et

nationales. Nous sommes conscients de notre responsabilité et nous respectons tous les droits des employés et de toutes les communautés locales dans la mesure où ils sont concernés par l'une des activités des filiales du Groupe.

Le Groupe Azkoyen respecte tous les règlements et lois en vigueur dans tous les pays et régions où il est présent et exige par conséquent à tous ses employés de s'aligner sur ce comportement. L'entreprise a adopté une position claire de tolérance zéro face à toute activité liée à la corruption et/ou à l'illégalité, comme les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, la fraude, les extorsions, les détournements de fonds et les paiements illégaux. À cet égard, le Groupe Azkoyen possède un modèle de conformité robuste avec toutes ses politiques, lesquelles doivent être connues des employés, lesquels peuvent contacter pour ce faire le département des ressources humaines.

Le présent code de conduite ne remplace pas les lois locales en vigueur et, en cas de conflit entre les deux, la législation prévaudra toujours. Néanmoins, si le code de conduite établit un niveau plus élevé ou rigoureux que celui de la législation locale existante, le présent code de conduite sera toujours appliqué.

Nous décrivons ci-dessous les principes qui doivent être impérativement respectés :

Relations avec le Gouvernement, les organisations et les autorités publiques. Le Groupe Azkoyen ne réalisera jamais aucune action illégale pour favoriser l'entreprise dans le cadre de négociations avec un représentant du gouvernement, des hommes politiques et des autorités publiques. Nos valeurs et notre comportement reposent toujours sur le principe du respect et de la transparence.

Le Groupe Azkoyen ne participe à aucune pratique ou aucun contrat contre la concurrence. Les lois antitrust et de défense du droit de concurrence sont différentes dans chaque pays, mais les principes généraux sont les mêmes. Les employés doivent éviter tout type d'accord contre la concurrence, de pratique concertée, d'accord entre entreprises ou autres, avec l'un des concurrents réels ou potentiels d'Azkoyen. Le partage d'informations sensibles pour la concurrence est également illégal entre concurrents et d'éventuels concurrents.

Les employés ne doivent pas convenir de prix de revente avec les revendeurs pas plus que fixer les prix minimums dont bénéficieront les revendeurs pour les produits d'Azkoyen et ses filiales. Des prix de revente maximums ou conseillés sont autorisés.

Le Groupe Azkoyen refuse d'offrir, de délivrer ou de recevoir, directement ou indirectement, un quelconque présent pouvant être considéré comme un pot-de-vin. Tout cadeau ou compensation susceptible d'influencer le comportement d'un membre d'Azkoyen doit être catégoriquement refusé et ne doit en aucun cas être accepté ou proposé. Il convient également de rester vigilants afin de déceler tout manque d'honnêteté, d'intégrité ou de professionnalisme se traduisant par des pots-de-vin, des paiements illégaux ou d'autres comportements frauduleux.

Cela signifie que le Groupe Azkoyen interdit à ses employés d'offrir, d'accepter ou de réaliser tout offre, promesse, paiement ou cadeau ou article de valeur dans le but d'influencer de manière induite la décision d'une personne. De même, cela signifie que les employés ne peuvent en aucun cas recevoir un quelconque article de valeur lorsqu'il existe une intention d'influencer de manière induite leur prise de décision.

Les activités de loisirs et les cadeaux doivent avoir une valeur limitée et être spécifiques de chaque pays, avoir une finalité entrepreneuriale, être dûment documentés et raisonnables. Les activités d'achat et de vente seront menées à bien avec une intégrité optimale. Une fois analysés avec attention, il est possible d'accepter des cadeaux et des paiements de faible valeur, excepté lorsqu'ils peuvent altérer de manière induite les résultats de transactions commerciales. Tous les employés doivent éviter des activités susceptibles de donner l'impression qu'elles sont déplacées.

Il se peut que le Groupe Azkoyen soit tenu responsable du comportement inapproprié de partenaires de l'entreprise qui participent ou reçoivent des instructions pour agir au nom et pour le compte de l'entreprise. Par conséquent, ils doivent être soigneusement analysés et uniquement utilisés à des fins légitimes, en appliquant des conditions raisonnables d'un point de vue commercial. Le Groupe Azkoyen attend de ceux qui agissent en son nom et pour son compte et pour celui de ses filiales qu'ils respectent scrupuleusement le présent code de conduite.

Il se peut que des réductions, des remises, des commissions, des baisses de prix et des compensations soient utilisées à des fins de corruption. C'est pourquoi il faut réaliser un contrôle exhaustif. Les conditions de ces accords doivent toujours être consignées par écrit et être raisonnables d'un point de vue commercial.

Le Groupe Azkoyen n'autorise pas ce qu'on appelle des « dessous-de-table », puisqu'il s'agit de paiements visant à obtenir un certain volume d'affaire, ce qui n'est en aucun cas acceptable.

Le Groupe Azkoyen finance des groupes à but non lucratif à des fins légitimes. Les dons doivent entraîner un bénéfice pour la société et, d'une certaine manière, démontrer la responsabilité sociale de l'entreprise. Aucun don destiné de manière explicite ou implicite à l'utilisation ou à l'achat de produits ou services d'une quelconque entreprise ne doit être réalisé.

Le Groupe Azkoyen n'accepte pas la fraude, sous quelque forme que ce soit. Azkoyen s'oppose à tout type d'action et d'implication à n'importe quel niveau dans des activités liées à des délits boursiers, à la contrebande ou au blanchiment de capitaux. De plus, tous ses employés sont censés notifier de façon officielle toute plainte ou inquiétude en cas de suspicion portant sur des activités de cette nature.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle (PI) et TI (Technologie de l'information). Le Groupe Azkoyen et tous ses employés doivent respecter les lois en toutes circonstances et leur comportement doit être éthiquement approprié lorsqu'il s'agit de gérer des inventions, des brevets ou des droits de propriété

intellectuelle ou industrielle. Ce principe s'applique également aux systèmes des TI et à la sécurité des communications numériques. Les employés sont responsables de leur utilisation appropriée.

L'intégrité du système de maintien et de notification des registres de l'entreprise est d'une importance fondamentale. Tous les employés doivent être particulièrement attentifs, afin que ces registres soient rédigés et révisés de manière précise et complète, aussi bien ceux à usage interne que les registres qui doivent être utilisés à l'extérieur. Les employés doivent appliquer les règles et les contrôles comptables et juridiques indiqués dans les directives d'entreprise et respecter les procédures de l'entreprise lorsqu'il s'agit de conserver et de supprimer les registres.

Le Groupe Azkoyen coopère dans toutes les enquêtes gouvernementales pertinentes. Si une agence ou une institution publique présente une réclamation à cet égard, le supérieur hiérarchique immédiat doit en être informé avant de réaliser une intervention quelle qu'elle soit. Il ne faut en aucun cas détruire ou modifier des documents avant une enquête, pas plus que livrer des déclarations fausses ou trompeuses aux enquêteurs. Aucun type de coercition ou de pression ne doit être exercé sur les employés pour qu'ils enfreignent la législation applicable ou le présent code de conduite.

Il faut éviter les conflits d'intérêts entre les employés et l'entreprise. En cas de conflit de ce type ou si des indices peuvent indiquer leur existence potentielle, l'employé doit en informer l'entreprise par écrit et en parler avec son supérieur immédiat ou avec l'équipe des RH de l'entreprise.

Activités étrangères à l'activité : le Groupe Azkoyen attend de tous ses employés qu'ils consacrent la totalité de leurs heures de travail exclusivement à accomplir leurs tâches pour l'entreprise. Les employés ne doivent participer à aucune activité extérieure susceptible d'entrer en concurrence avec une activité des entreprises, des lignes ou des unités d'affaire du Groupe Azkoyen.

Intérêts financiers personnels : Il convient d'éviter l'implication financière personnelle dans des activités susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts du Groupe Azkoyen, par exemple, en possédant des parts d'entreprises sur lesquelles les activités de nos unités d'affaires ont un impact significatif. Cette règle est également applicable aux membres de la famille.

Famille et amis intimes : le groupe Azkoyen met tout en œuvre pour que le lieu de travail soit juste, sans aucun avantage particulier basé sur la famille ou sur des relations personnelles d'un autre type. Par conséquent, le recrutement d'un membre de la famille ou d'un ami personnel doit faire l'objet de l'approbation préalable d'un membre de la haute direction. En outre, les employés ne doivent pas accéder à des postes qui leur procurent une influence sur le travail d'un membre de leur famille ou d'un ami. Ce qui précède s'applique également à un achat ou une vente à un membre de la famille ou à un ami personnel.

Informations internes : Azkoyen encourage et demande à tous les employés un engagement et une transparence totaux en ce qui concerne les informations internes et externes. Sans préjudice de ce qui précède, les informations confidentielles internes ou d'une autre nature ne doivent pas être utilisées par les employés dans leur propre intérêt. Il ne faut jamais révéler des informations confidentielles à une personne physique, morale ou à des tiers étrangers à l'entreprise, que ce soit pendant la période d'engagement professionnel auprès du Groupe Azkoyen ou après la fin de celle-ci.

Les employés ne doivent ni utiliser ni révéler à personne, que ce soit pendant leur engagement professionnel auprès de l'entreprise ou une fois ce dernier terminé, aucune information confidentielle sur les activités et les affaires de l'entreprise ou ses contacts professionnels, pas plus que d'autres informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de leur travail au sein du Groupe Azkoyen (ou de ses entreprises). Cela concerne toutes les informations, données ou sujets qui ne sont pas du domaine public et relatifs à des affaires de l'entreprise ou de ses contacts professionnels.

Informations confidentielles : toute information dont la divulgation pourrait signifier pour le Groupe Azkoyen (et certaines de ses filiales) un risque de désavantage concurrentiel sera traitée comme confidentielle et doit être uniquement communiquée à des personnes qui doivent la connaître pour accomplir leur travail dans l'intérêt de notre entreprise. Cela s'applique également après la fin du contrat de travail. Les employés ne doivent révéler aucune information confidentielle concernant notre activité, nos produits et nos clients, excepté si un contrat de confidentialité écrit et contraignant a été conclu.

Marques : le Groupe Azkoyen reconnaît que ses marques ont une valeur significative. Elles doivent être promues et protégées, et il faut faire en sorte d'accroître leur valeur de façon continue. Les inventions, technologies, processus, PI, travaux légitimes, etc. développés ou découverts dans le cadre du travail au sein du Groupe Azkoyen sont la propriété exclusive du Groupe Azkoyen.

Intérêts des consommateurs : le Groupe Azkoyen garantit que ses produits et services sont conformes aux normes de sécurité et santé applicables et que les informations importantes sur les produits et les services sont publiées dans les médias pertinents, conformément aux règlements et aux normes locales et internationales.

La publicité doit toujours être véridique : en cas de réclamation spécifique concernant nos produits, il doit exister des preuves qui étayent cette réclamation. Les produits ne doivent pas être étiquetés ni commercialisés d'une façon susceptible de provoquer une confusion entre les produits du Groupe Azkoyen et ceux de la concurrence.

Par ailleurs, les employés doivent être vigilants à cet égard, afin de détecter toute situation dans laquelle un concurrent tenterait de semer le doute chez d'éventuels clients sur l'origine du produit, et ils doivent en informer leur supérieur immédiat.

Les produits, services ou employés des concurrents ne doivent pas être dénigrés : les comparaisons entre les produits du Groupe Azkoyen et ceux des concurrents doivent être justes. La publicité comparative est réglementée, et en cas de doute, il faut consulter au préalable les conseillers juridiques de l'entreprise.

Logiciels : le Groupe Azkoyen respecte les droits d'auteur des programmes informatiques et déclare se conformer à toutes les lois et normes relatives à l'utilisation de logiciels. Il attend de tous ses employés qu'ils respectent les lois et les normes applicables, par exemple, celle interdisant de copier un programme en l'absence de licence expresse pour ce faire.

9. Droits de l'homme et conditions de travail

Le Groupe Azkoyen reconnaît le droit de tous les enfants à la protection contre l'exploitation économique et la réalisation de tâches pouvant s'avérer dangereuses pour leur santé physique, mentale ou spirituelle, néfastes pour leur épanouissement moral ou social ou susceptibles de compromettre leur éducation.

Le Groupe Azkoyen s'oppose au travail des enfants conformément aux dispositions de la législation internationale et aux lois locales de chaque pays dans lequel le Groupe est présent. Le Groupe Azkoyen est conscient du fait que l'exploitation des enfants ne peut pas être simplement éradiquée en mettant en œuvre des règlements et des inspections, mais qu'il faut également contribuer activement à l'amélioration de la situation sociale des enfants. S'il s'avère qu'un enfant fabrique des produits ou prête des services pour le Groupe Azkoyen, l'employeur doit agir immédiatement conformément à la législation, au présent code de conduite et dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Le Groupe Azkoyen coopérera toujours afin de trouver une solution satisfaisante qui puisse améliorer la situation générale de l'enfant, et avant de prendre une décision définitive, tiendra toujours en compte de l'âge, de la situation sociale et de l'éducation de l'enfant.

Travail forcé ou sous la contrainte. Le Groupe Azkoyen ne recrute ni n'accepte aucune forme de travail forcé ou réalisé sous la contrainte, pas plus que des travailleurs clandestins. Le Groupe Azkoyen est conscient du fait que contraindre une personne à travailler peut comprendre une garantie de paiement ou l'exigence de déposer des papiers d'identité ou d'autres effets personnels, ce qui est interdit. En cas de recrutement de travailleurs étrangers, ceux-ci ne doivent pas être contraints à travailler contre leur volonté et doivent disposer des mêmes droits que les travailleurs locaux.

Tous les travailleurs ont le droit de quitter leur poste de travail et leur logement (si celui-ci est mis à disposition par l'entreprise) librement en dehors de leurs heures de travail.

Tous les employés du Groupe Azkoyen peuvent librement rejoindre ou pas une association de leur choix, ainsi que créer l'association qu'ils souhaitent, et organiser et négocier des conventions collectives ou individuelles conformément aux lois applicables. Aucun employé ne doit faire l'objet de harcèlement ou de représailles du fait d'exercer ces droits additionnels.

Contrats de travail. Le Groupe Azkoyen respecte scrupuleusement les lois et les règlements internationaux, nationaux et locaux relatifs aux contrats et aux heures de travail des salariés, y compris les heures supplémentaires et leur rémunération. Les salaires doivent être versés régulièrement en respectant la législation locale applicable, ainsi que les pratiques et les circonstances du marché local. Les employés doivent bénéficier d'un temps de repos hebdomadaire, de jours de congé à l'occasion de fêtes publiques nationales et locales, de congés annuels, d'arrêts de travail pour maladie ou maternité et de tout autre arrêt de travail conformément à la législation locale, et ce sans conséquences négatives.

Discrimination, harcèlement et diversité. Le Groupe Azkoyen valorise et encourage la diversité, l'inclusion et l'égalité des genres. Le Groupe Azkoyen fournit un environnement de travail dans lequel toutes les personnes doivent être traitées avec le même respect et la même dignité, et bénéficier des mêmes opportunités de développement.

C'est pourquoi le Groupe Azkoyen s'oppose et ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail sur la base de la race, l'ethnie, l'orientation sexuelle, le genre, la religion, l'âge, le handicap, la maladie, les opinions politiques, le groupe social, la nationalité ou tout autre facteur potentiellement discriminatoire.

Emploi et dossiers médicaux. Les contrats de travail et les dossiers médicaux sont confidentiels et ne doivent jamais être révélés à personne, excepté en cas d'obligation légale ou de consentement écrit de l'employé concerné. Les dossiers médicaux des employés doivent être conservés séparés des autres rapports des employés, dans des armoires fermées à clef ou autre système équivalent, conformément à la législation applicable.

À cet égard, comme c'est le cas pour toutes les informations à caractère personnel traitées par Azkoyen, toutes les mesures légales, techniques et organisationnelles nécessaires doivent être adoptées en vue de respecter de manière fidèle, exacte et stricte les normes en vigueur en matière de protection des données : notamment le Règlement général européen 2016/679 et la Loi organique 3/2018 du 5 décembre sur la protection des données à caractère personnel.

Tabac, alcool et drogues. Le Groupe Azkoyen œuvre de manière proactive pour éliminer ces dangers sur le lieu de travail. Les employés ne doivent pas se trouver dans les installations de l'entreprise ni sur leur poste de

travail sous l'emprise de l'alcool ou sous ses effets négatifs dus à son ingestion, car cela détériore leur capacité à réaliser correctement leur travail.

Le Groupe Azkoyen adopte le principe de tolérance zéro et interdit à ses employés de se trouver dans les installations de l'entreprise ou à leur poste de travail s'ils sont sous l'emprise de drogues.

Afin de garantir le bien-être de nos employés, il est interdit de fumer sur le lieu de travail et dans les installations de l'entreprise et des filiales du Groupe Azkoyen.

Achat responsable de minerais. Le Groupe Azkoyen s'engage à respecter les lois et les règlements pertinents qui exigent d'indiquer l'emploi de minerais de sang. Les minerais de sang sont des minerais issus de zones à haut risque et touchées par des conflits qui ont contribué directement ou indirectement au financement de groupes armés, lesquels sont soupçonnés d'être responsables de graves violations des droits de l'homme.

10. Relations avec les actionnaires et les investisseurs

Fidèle à ses principes, Azkoyen s'engage à respecter strictement l'obligation de fournir aux marchés des informations financières fiables sur ses opérations, sa position financière et, en général, de fournir de manière rapide et conformément aux normes applicables toute information devant être apportée.

La haute direction, qui conçoit et met en œuvre les politiques et les contrôles appropriés, ainsi que le reste de nos salariés et collaborateurs, sont tous tenus sans exception de faire en sorte que les informations fournies aux actionnaires, aux régulateurs et aux marchés soient véridiques, complètes et non biaisées. Nous devons tout mettre en œuvre afin de fournir des informations réalistes et rigoureuses concernant les attentes de croissance de la Société.

Tous les membres de la haute direction et autres collaborateurs qui participent aux activités de promotion et de communication publique de la Société doivent agir selon des critères de totale transparence et véracité, et ne pourront en aucun cas susciter de fausses attentes ou cacher des informations importantes avérées, si cela signifie d'enfreindre une norme applicable et/ou de porter atteinte aux intérêts légitimes des destinataires de ces informations.

11. Relations avec l'administration fiscale et la Sécurité sociale

Dans le cadre de son engagement ferme envers le respect de la loi en vigueur, Azkoyen a adopté les mesures nécessaires afin de garantir le respect des obligations fiscales et en matière de Sécurité sociale applicables, conformément à la législation en vigueur à tout moment. Il est formellement interdit d'éluder le paiement des

cotisations à la Sécurité sociale ou d'obtenir des bénéfices indus, au détriment de l'administration fiscale, pour le compte d'Azkoyen.

12. Relations avec les concurrents

Le Groupe Azkoyen exerce une concurrence respectueuse des lois du marché. Toute pratique tendant à fausser, restreindre ou éliminer la concurrence, notamment la concertation sur les prix ou le dénigrement de nos concurrents, doit être évitée. La promotion et la commercialisation de nos produits doivent reposer sur leur valeur ajoutée intrinsèque, ainsi que sur leur caractère innovant et sur la diffusion rigoureuse des informations disponibles relatives à leur qualité.

13. Traitement de la communication au sein du Groupe Azkoyen

Toutes les communications réalisées au nom du Groupe Azkoyen, quel que soit le média utilisé, doivent être en accord avec les valeurs, les politiques, la légalité et le présent code de conduite du Groupe Azkoyen. Tous les employés doivent être professionnels, honnêtes et précis, et préserver à tout moment la confidentialité de leurs communications. Les informations sensibles ou non divulguées de l'entreprise ne doivent jamais être publiées, partagées ou débattues en public, à l'intérieur et en dehors des centres de travail.

Les communications par courrier électronique doivent être gérées de la même façon que le reste des communications commerciales écrites en termes de contenu, de langage formel et de traitement des documents.

Internet et les courriers électroniques de l'entreprise doivent uniquement être utilisés aux fins de l'activité, et par conséquent la totalité du trafic est la propriété de l'entreprise. L'entreprise se réserve le droit de réaliser un suivi des courriers électroniques, de l'utilisation d'Internet et de toute autre technologie appartenant à la Société et utilisée de façon individuelle par les employés, conformément à la législation applicable.

Toutes les publications relatives au Groupe Azkoyen sur les réseaux sociaux, y compris les blogs, les services de partage de contenus, les forums d'Internet, les applications, etc. Doivent respecter à tout moment les lois, l'image et la valeur de l'entreprise. Les activités réalisées au nom de l'entreprise sur les réseaux sociaux sont uniquement attribuées à des individus spécifiques. Les réseaux sociaux ne doivent pas être utilisés pour nuire à la bonne réputation et à l'image publique du Groupe Azkoyen.

14. Environnement et durabilité

Le Groupe Azkoyen respecte toutes les exigences légales relatives à l'environnement et la durabilité et attend de ses employés qu'ils agissent de la même façon. Toutes les entreprises du Groupe Azkoyen doivent disposer des autorisations et des licences environnementales nécessaires pour mener à bien leurs activités. Tous les employés sont tenus de soutenir et d'assumer la responsabilité en matière d'environnement de l'entreprise.

Le Groupe Azkoyen encourage le développement et la diffusion de produits et de services respectueux de l'environnement. Le Groupe Azkoyen exige de toutes ses entreprises et entités la mise en place, conformément aux politiques d'entreprise pertinentes, de systèmes de gestion environnementale certifiables.

Le Groupe Azkoyen met s'emploie constamment à réduire la consommation des ressources, y compris l'énergie, l'eau et les déchets, à prévenir la pollution, réduire les nuisances sonores et améliorer l'impact global sur l'environnement de ses opérations et de tous ses produits dans toute la chaîne de valeur.

Les matériaux chimiques et dangereux doivent être dûment étiquetés et stockés de manière sûre, en appliquant toujours les principes de réduction, réutilisation, recyclage et d'élimination légaux et appropriés. Le Groupe Azkoyen est fermement engagé envers la réalisation active d'actions destinées à promouvoir une économie plus circulaire à même d'améliorer l'empreinte écologique de l'ensemble des activités.

15. Sécurité et santé

Le Groupe Azkoyen encouragera, garantira et œuvrera dans le but d'obtenir des conditions de travail légales et équitables qui protègent, prennent soin, stimulent l'évolution et motivent tous les employés à réaliser et accomplir leurs fonctions avec succès.

Le Groupe Azkoyen œuvre systématiquement conformément aux lois et aux normes en matière de sécurité et de santé internationales, nationales et locales. L'entreprise s'engage activement à assurer un environnement et un lieu de travail sûrs. Tous les risques pouvant causer un accident et nuire à la santé et au bien-être de nos employés doivent être éliminés ou au moins réduits. Pour ce faire, il faut identifier, évaluer et gérer les dangers liés à la sécurité et à la santé au travail, en appliquant un processus systématique de priorités pour l'élimination des dangers et la mise en place de contrôles techniques et administratifs.

Les sous-traitants du Groupe Azkoyen sont responsables et chargés de leur propre sécurité. Toutefois, le Groupe Azkoyen exige à tous les sous-traitants de contribuer aux procédures et aux processus de sécurité de notre entreprise. Les sous-traitants qui détectent des pratiques liées à la sécurité et la santé non conformes avec les principes et les normes visant à garantir un environnement de travail sûr du Groupe Azkoyen sont priés de nous soumettre toute question à ce sujet.

Le matériel et les équipements dangereux doivent être rangés conformément aux politiques, règlements et lois applicables. Des issues de secours dûment indiquées doivent être disponibles. Ces issues ne doivent pas être bloquées ou fermées et doivent être maintenues dégagées et bien éclairées.

Tous les employés recevront des informations sur les éléments de sécurité de leurs propres installations, notamment les issues de secours, les extincteurs d'incendie, les équipements de premiers secours et tout autre aspect nécessaire conformément à la législation applicable. Il faut afficher un plan d'évacuation à chaque étage d'un bâtiment, inspecter de manière régulière l'alarme incendies et effectuer fréquemment des simulations d'évacuation.

L'équipement de premiers secours doit être rangé et disponible aux endroits appropriés, et la personne ou les personnes adéquate(s) doivent suivre la formation correspondante à chaque lieu, afin de manipuler l'équipement de premiers secours. Toutes nos entreprises doivent fournir une couverture santé afin de parer à d'éventuelles lésions pouvant survenir à l'intérieur de nos installations, conformément aux lois locales applicables, à condition de n'avoir enfreint aucune norme de sécurité.

16. Implication au sein de la communauté

Portée de la communauté : le but du Groupe Azkoyen est d'adopter un comportement d'entreprise civique partout où il est présent et de favoriser le développement des communautés locales, régionales, nationales et internationales d'une manière appropriée.

Toutes les entreprises qui appartiennent au Groupe Azkoyen doivent s'efforcer de nouer des relations éthiques sur le long terme avec les communautés locales auprès desquelles nous intervenons, car Azkoyen prend très au sérieux sa responsabilité sociale d'entreprise et se montre très actif à cet égard.

Les décisions relatives à l'activité susceptibles d'avoir un impact sur la communauté locale dans son ensemble doivent être précédées, dans la mesure du possible, d'une autre solution ayant un impact plus faible ou suivies d'actions d'atténuation et d'amélioration. Le tout dans un climat de débats ouverts et honnêtes avec les représentants de la communauté locale, afin d'identifier le cas échéant le besoin de prise de décisions et d'intervention conjointes.

17. Attestation

Je, soussigné, certifie avoir lu le code de conduite du Groupe Azkoyen. Je comprends qu'il est de mon devoir de respecter toutes ses dispositions. En foi de quoi, j'appose ma signature ci-dessous comme preuve de mon accord et de mon engagement.

Prénom et nom :	
Pièce d'identité :	
Poste de travail :	
Entreprise :	
Localisation :	
Date :	
Signature :	